

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET RÈGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING



- Règles générales :** Dès son arrivée, tout campeur s'engage à se conformer au règlement intérieur du camping qui est à sa disposition à la réception, sur le panneau d'informations ainsi que sur le site internet du camping [www.campingcouleursdaunis.com](http://www.campingcouleursdaunis.com).
- Conditions d'admission :** Pour être admis à pénétrer et s'installer sur le terrain de camping, il faut avoir l'autorisation du gestionnaire. Une carte d'identité pourra être demandée au responsable du séjour ainsi que le certificat d'immatriculation de son véhicule. Pour des raisons de sécurité relatives à la circulation à l'intérieur du camping, les caravanes double essieu ne sont pas acceptées. Pour les locations mensuelles, le locataire ne pourra en aucun droit se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période prévue au contrat. Il s'interdit expressément d'élire domicile dans le lieu loué, d'en faire sa résidence principale ou d'exercer une activité professionnelle.
- Formalités à l'arrivée :** Dès leur arrivée, les campeurs désireux de s'installer sur le camping doivent s'adresser au gestionnaire au bureau d'accueil pour prendre connaissance du présent règlement et remplir les formalités. Le jour de son arrivée, avant son enregistrement, tout campeur peut inspecter le terrain et l'emplacement proposé par le gestionnaire du camping. Les campeurs doivent s'acquitter du paiement de leur séjour au moment de l'inscription. Le décompte des nuits se fait de 15h à 12h. Tous les campeurs se verront remettre un bracelet, en juillet et en août, son port est obligatoire dans l'enceinte du camping.
- Réservations :** Pour réserver un emplacement nu ou un hébergement locatif, le campeur doit se munir d'un formulaire de réservation, soit reçu par courriel soit téléchargé depuis le site Internet. Avant tout retour de contrat, le campeur devra avoir pris connaissance des disponibilités d'accueil. Une option peut être posée de 1 à 8 jours selon la saison et le type de demande. Elle devient définitive dès encaissement de l'acompte. Le montant de l'acompte correspond à 30% du coût du séjour + 15,00 € de frais de dossier (ou + 25,00€ si dossier VACAF). Modes de paiement acceptés : CB, chèque, chèques vacances (ANCV).  
Chaque contrat de location est nominatif, il ne peut en aucun cas être cédé, vendu ou offert à un tiers. Le signataire du contrat doit être majeur, il est responsable des personnes séjournant avec lui. En cas de problèmes rencontrés par la direction avec l'un des occupants de la parcelle, le responsable devra prendre ses dispositions en cas de rappel à l'ordre et/ou d'expulsion. Seules les personnes mentionnées sur le contrat seront acceptées sur le terrain. En cas de modification, le responsable du séjour devra en avertir la direction au plus vite. Ce changement pourra entraîner un changement de tarif.
- Solde de séjour et caution :** Pour les emplacements et locations, en cas de réservation, le solde du séjour doit être payé 30 jours avant le début du séjour. Si la réservation a lieu à moins de 30 jours de la date de séjour, le montant du séjour est à régler en totalité à la réservation. Pour les emplacements, le solde du séjour sera réglé le jour de votre arrivée. Pour les hébergements locatifs, une caution de 370,00 € est exigée. Caution payable par chèque ou empreinte sur carte bancaire. Elle sera restituée selon l'état évalué par la direction (rangement, propreté, casse...). Un inventaire détaillé est présent dans l'hébergement : le vacancier doit le vérifier et mentionner tout objet manquant ou cassé. Il est interdit de brancher une friteuse dans la location ou de toucher au chauffe-eau. Ce même montant sera retenu sur la caution si le nettoyage n'est pas effectué. Vous pouvez choisir l'option « nettoyage en fin de séjour (hors vaisselle) » au prix de 70,00 € par séjour. Sinon, le ménage doit être fait le matin du départ : vaisselle lavée et rangée, sol lavé, sanitaires et toilettes propres, réfrigérateur propre et dégivré, poubelle vidée et propre. En cas d'inventaire ou état des lieux non conforme, la direction se donne le droit de prélever la caution, en partie ou en totalité. L'état des lieux est réalisé sur rendez-vous et en votre présence, avant votre départ. Pour choisir un créneau, merci de venir à la réception.
- Assurance annulation :** « Campeze-couvert ACCESS » - Nous vous proposons de souscrire une assurance annulation et interruption de séjour qui vous permet d'être remboursé des sommes versées si vous devez annuler ou interrompre votre séjour. La souscription de cette assurance est en option et n'est donc pas obligatoire. Les conditions générales d'annulation complètes sont disponibles sur simple demande ou consultables en ligne sur : [www.campezcouvert.com](http://www.campezcouvert.com). L'assurance Campeze Couvert doit être souscrite et réglée lors de votre réservation et est valable pour les personnes inscrites sur le contrat de réservation. La prime d'assurance est non remboursable. Son coût est de 4.5% du prix du séjour options incluses (hors frais de dossier et taxes de séjour). Aucun remboursement ne pourra être effectué si l'assurance n'a pas été souscrite.
- Arrivée et départ :** Les hébergements sont loués de 16h à 10h. Les emplacements de camping sont loués de 15h à 12h. Si le campeur n'arrive pas le jour mentionné sur le formulaire de réservation, et s'il ne prévient pas la direction, l'emplacement est conservé 24h. Passé ce délai, la direction se donne le droit d'attribuer l'emplacement à un autre campeur. En cas d'arrivée après la date prévue ou de départ anticipé, le campeur ne pourra prétendre au remboursement de son séjour réservé. Toute arrivée anticipée (en termes de jours ou d'horaires) expose le campeur à ne pas pouvoir occuper l'installation réservée, sauf accord préalable de la direction selon disponibilité. Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur. La remise des clés s'effectue avant 10h le matin. Un forfait de 20€ par tranche de 30 minutes sera facturé au delà de cet horaire.
- Installations :** La tente, la caravane, le camping-car et tout le matériel annexe doivent être installés à l'emplacement indiqué, en respectant les limites de celui-ci et conformément aux directives du gestionnaire. Le véhicule doit impérativement être stationné sur le même emplacement. Un emplacement peut accepter au maximum 6 personnes et 1 véhicule. Le gestionnaire peut exceptionnellement, selon les circonstances et nécessités de service, faire déplacer les campeurs sur d'autres emplacements.
- Bureau d'accueil - Redevance :** Le bureau d'accueil est ouvert conformément aux horaires affichés. Ces horaires seront variables selon la saison et la fréquentation du camping. On y trouvera tous les renseignements sur les services du camping et les informations sur les installations sportives, les richesses touristiques et diverses adresses utiles. Le séjour doit être réglé à l'arrivée. Si les campeurs ne connaissent pas leur date de départ, ils devront indiquer à leur arrivée une durée de séjour et s'acquitter du solde correspondant à cette durée. A l'issue de cette durée initiale, ils pourront prolonger leur séjour sous réserve de disponibilité. Seul un séjour réglé en intégralité à l'arrivée garantit la réservation de l'emplacement.
- Bonne conduite :** Les usagers du camping ne doivent, par leurs activités ou par leur comportement, occasionner aucune gêne et respecter les autres occupants. Notamment, toute installation cibiste est rigoureusement interdite. La barrière du camping étant fermée de 22h à 8h, le silence doit être total à partir de 22h, sauf événement prévu par le camping. Toute réunion politique ou religieuse, toute propagande ou trafics sont formellement interdits dans l'enceinte du camping.
- Jeux :** Les jeux de ballon et les autres jeux gênants ou dangereux pour les voisins ne sont pas autorisés à proximité des tentes, des caravanes ou des locatifs. Une aire de jeux sécurisée est à la disposition des enfants de 2 à 10 ans. Cette aire de jeux n'est pas surveillée et son utilisation est limitée de 10h à 20h, sous la responsabilité des parents qui sont civilement responsables de leurs enfants.

12. **Piscine** : L'accès à la piscine municipale est offert pour la clientèle du camping qui devra se conformer au règlement intérieur et aux horaires d'ouverture affichés à l'entrée de celle-ci. La piscine du camping est gratuite et strictement réservée à la clientèle du camping qui devra se conformer au règlement intérieur affiché à l'entrée de celle-ci. La piscine est ouverte de mai à septembre de 10h00 à 19h. L'entrée de la piscine est strictement interdite en dehors des heures d'ouvertures. La piscine est non surveillée et les parents restent civilement responsables de leurs enfants. Par mesure d'hygiène et de gaspillage de l'eau, le maillot de bain est obligatoire. Le port du short long, du bermuda, de burkini et de t-shirt sont interdits dans l'eau. Avant de pénétrer dans le bassin, les baigneurs doivent passer sous la douche. Il est interdit de pénétrer chaussé dans l'enceinte, de cracher, de manger et boire. Par mesure de sécurité il est également interdit de plonger, et de courir.
13. **Visiteurs** : Les visiteurs peuvent être admis dans le camping de 10h à 22h avec l'autorisation préalable du gestionnaire. Pour cela, ils doivent se présenter à la réception dès leur arrivée pour se faire connaître et s'acquitter de la redevance de 3,00 €. Ils doivent impérativement laisser leur véhicule à l'extérieur. Les visiteurs sont sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Les installations du camping (jeux, piscine...) sont interdites aux visiteurs.
14. **Circulation et stationnement des véhicules** : A l'intérieur du camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse inférieure à 10 km/h. Soyez vigilants avec les vélos, les enfants et les animaux. L'accès des véhicules et leur circulation sont interdits de 22h à 7h30 et les usagers réintégrant le camping dans ce créneau horaire, sont tenus de laisser leur véhicule sur le parking extérieur prévu à cet effet. Pour les véhicules électrique ou hybride rechargeables : il est strictement interdit de brancher le véhicule à une prise, que ce soit dans un locatif ou sur un emplacement nu, un risque élevé de sinistre peut survenir pendant la charge. En cas de non-respect de cette disposition, vous serez facturé de plein droit d'un montant forfaitaire par charge constatée.
15. **Propreté et hygiène** : Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camping (installations sanitaires incluses). Il est interdit de jeter les eaux usées sur le sol, dans les caniveaux ou au pied des arbres. Elles doivent être obligatoirement vidées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers doivent être déposés dans les containers en respectant le tri sélectif (voir document mis à disposition au local à poubelle précisant le tri). Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage (les lave-linge électriques personnels ne peuvent pas être branchés dans le local sanitaire ou les locatifs). Il est interdit de vidanger les moteurs de voiture.
16. **Respect des installations** : Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit aux campeurs de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol, cet emplacement devant être tenu en constant état de propreté. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au sol ou aux installations du camping sera facturée par le gestionnaire à son auteur. Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de toucher aux bouteilles de gaz et de passer sous ni entre les mobile-homes du camping.
17. **Les animaux** : Ils doivent être tatoués (ou pucés) et leurs propriétaires devront produire un certificat de vaccination à jour préalablement à toute formalité d'admission. Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas admis. Un seul animal est accepté par location ou emplacement camping. Les animaux seront toujours tenus en laisse et régulièrement sortis du camping pour faire leurs besoins. Ils ne doivent pas aboyer, être laissés seuls au camping, même enfermés, en l'absence de leur maître, qui en sont entièrement responsables et doivent veiller à ce qu'ils ne laissent aucune déjection sur leur passage.
18. **Sécurité - dégradation** : Les barbecues au charbon de bois sont autorisés uniquement dans les structures aménagées à cet effet (les barbecues individuels au charbon de bois étant interdits pour raison de sécurité). Les extincteurs sont à disposition de tous. En cas d'incendie, la direction doit être immédiatement avisée. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil. Toutes les installations et aménagements, notamment les espaces verts, du camping doivent être respectés.
19. **Responsabilité - vol** : Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation. Il doit posséder et être à jour de ses contrats d'assurances. La direction n'est pas responsable des vols et des dégradations. Les frais occasionnés par le campeur ou ses invités pour toute dégradation des installations du terrain de camping ou de son matériel seront facturés par le gestionnaire à son auteur.
20. **Infraction au règlement intérieur** : Dans le cas où le résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire pourra oralement et par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de quitter les lieux du camping. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.
21. **Médiation** : En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes. Saisine par Internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet : [www.medicys.fr/Saisine](http://www.medicys.fr/Saisine) par mail : [contact@medicys.fr](mailto:contact@medicys.fr) / Saisine par courrier : 73, boulevard de Clichy 75009 PARIS (téléphone: 01 49 70 15 93).
22. **Droit à l'image** : Lors de votre séjour vous êtes susceptibles d'être pris(e) en photo ou filmé pour la conception et la réalisation de nos plaquettes publicitaires. Sauf si vous signalez par écrit à la réception votre opposition à cette pratique.
23. **Protection des données personnelles** : Les informations personnelles que nous collectons sur la page « contact » ou lorsque vous remplissez un contrat de réservation, sont destinées à mieux répondre à vos demandes, et sont obligatoires afin d'honorer l'établissement du contrat. Celles-ci sont traitées par le Camping Couleurs d'Aunis ou ses prestataires commerciaux concernés par la gestion de la réservation ou à la fourniture de ses prestations (notamment les plateformes de réservation en ligne, et les prestataires de paiement en ligne) pour permettre les formalités pré-contractuelles, l'exécution et le suivi des contrats de réservation (pré-réservation, communication d'informations, facturations, paiements) puis le suivi de la relation client (gestion des réclamations, prospections, promotions, statistiques commerciales et enquête de satisfaction). Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 et au Règlement Européen sur la protection des données (RGPD), le client dispose à tout moment d'un droit d'accès, de modifications ou de suppression de ces données, en nous contactant par mail à [camping@couleursdaunis.com](mailto:camping@couleursdaunis.com) ou par courrier adressé au gestionnaire du site, à Camping Couleurs d'Aunis - 3 rue du bois Gaillard - 17290 Aigrefeuille d'Aunis. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous rendre sur la page « vos données personnelles » sur notre site internet.

*Fait à Aigrefeuille d'Aunis le 1er janvier 2025  
Les Gérants du camping Couleurs d'Aunis,  
Mathilde et Stéphane COLLET*